

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE251

présenté par

M. Potier, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot et
M. Bertrand Petit

ARTICLE 10

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 13, après le mot :

« projets »

insérer les mots :

« et des personnes candidates ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à préciser que le cahier des charges applicable aux structures de conseil et d'accompagnement membres du réseau « France services agriculture » doit tenir compte non seulement de la diversité des projets à accompagner, mais aussi des profils des personnes qui les portent.

Les dynamiques d'installation agricole sont désormais caractérisées par une diversité de profils dans les personnes souhaitant développer leur activité : âge, trajectoire professionnelles (première activité ou reconversions), origine (cadre familial vs. non-issu du milieu agricole). Cette diversité dans les profils induit des besoins d'accompagnement différents, et nécessite donc de pouvoir mobiliser une large panoplie d'approches et de dispositifs.